Article écrit par Laure KEMPF le 7 avril 2009

EuroTest Parkings relais en Europe : Un sacré bazar !

Le concept des parkings relais est extrêmement simple : Vous arrivez près d'une grande ville, vous laissez votre voiture dans un parking et vous utilisez les transports publics pour vous rendre au centre de la ville. Le parking relais (P+R) est une solution très pratique pour les automobilistes qui contribue à réduire les embouteillages au cœur des villes.

Mais la conception des parkings relais, leur dénomination, leur signalisation, leur prix diffèrent totalement d'une grande ville européenne à l'autre ce qui ne rend pas leur approche extrêmement facile pour les automobilistes.

C'est le constat principal qui est à tirer d'un nouvel EUROTEST mené par 18 Automobiles-Clubs européens, membres de la Fédération Internationale de l'Automobile. Cette étude a été conduite dans 22 des plus importantes villes européennes. Elle visait à la fois à connaître les différents systèmes de parking relais, leur taille, leurs caractéristiques, leur disponibilité et leur connectivité au réseau de transports en commun publics.
Une attention particulière a été portée à la facilité avec laquelle les automobilistes pouvaient trouver ces parkings relais et les utiliser commodément avec un report aisé sur le transport public.

L'étude a tout d'abord révélé que des villes telles que COPENHAGUE, BRUXELLES, MADRID, LISBONNE ou ZAGREB n'avaient pas ou quasiment pas de système P+R.

D'autres villes offrent des capacités extrêmement variables : LUBJLIANA ne possède que 217 places alors que les automobilistes qui approchent ROME ont à leur disposition 13000 places sur 31 sites et les automobilistes arrivant à PARIS peuvent compter sur plus de 100 000 places de parking sur un total de 547 sites !

En s'intéressant au nombre de places disponibles par rapport au nombre d'habitants de la ville, c'est LUXEMBOURG qui tient la tête avec 50 places de parking pour 1000 habitants suivi par GENEVE avec 26 places de parking pour 1000 habitants.
Dans les autres villes, la moyenne varie entre 1 et 6 places de parking pour 1000 habitants.

Les politiques de prix pour ces parkings relais sont également très variables. LUXEMBOURG et BERLIN offrent des places généralement gratuites alors que celles de GENEVE, PRAGUE, STOCKHOLM et VIENNE sont payantes. De nombreuses autres villes ont adopté des systèmes mixtes, certains parkings étant gratuits et d'autres payants.

C'est GENEVE qui détient la palme du parking relais le plus onéreux avec un stationnement de 24h pour l'équivalent de 30 € plus 2 €/personne pour le transfert au centre ville. A l'inverse, LUBJLIANA est une exception puisque le stationnement d'une journée coûte 1 € et inclut l'aller et le retour en bus au centre ville.

La politique de signalisation de ces parkings relais est également très diverse. Seuls 35 % des

parkings relais font l'objet d'une indication sur les routes principales alors que 20 % ne font l'objet d'une signalétique que sur les lieux même des parkings relais.

A noter que ROME, bien qu'offrant 13000 places de parkings relais, manifeste une totale aversion pour signaler où se trouvent ces parkings…

Les noms qui sont donnés à ces différents systèmes P+R sont très variables. En FRANCE et en SUISSE, l'on trouve des « parcs relais », des « parkings relais » ou des « parkings d'échange » alors que l'Italie du Sud les indique sous la terminologie de « parque go discombio », les PAYS BAS utilisent uniquement le terme de « transferium» et les Finlandais les désignent sous le nom de « litingtapisacoeti ». Une harmonisation européenne en la matière est donc absolument nécessaire.

La situation de PARIS

Si l'on prend en compte l'ensemble de la région Ile-de-France, ce sont 547 sites avec plus de 105 000 parkings qui sont disponibles dont 54 000 sont gratuites.

Il faut noter que le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France a engagé un chantier pour uniformiser la dénomination dont celle généralement retenue est de « Parcs Relais » mais on peut encore trouver quelques parkings intitulés « Parc d'intérêt régional PIR ».
Un effort particulier est également fait pour la signalisation d'accès depuis les grandes artères et à proximité des points d'échanges modaux.

Des standards minimum pour les P+R

L'ensemble des automobiles clubs réunis dans le cadre du programme EUROTEST demande aux opérateurs de transports publics et à l'ensemble des opérateurs intervenants au niveau des parkings relais d'opter pour la mise en place de « standards minimum »pour les parkings relais.un minimum de 40 places de parking, une distance maximale de 300 mètres jusqu'aux transports publics, une harmonisation de la dénomination et de la signalisation pouvant permettre la reconnaissance par une personne non résidente,

- un minimum de 40 places de parking, une distance maximale de 300 mètres jusqu'aux transports publics, une harmonisation de la dénomination et de la signalisation pouvant permettre la reconnaissance par une personne non résidente,
- Offrir une réelle connectivité avec le réseau de transports publics en termes de fréquence et de disponibilité réelles tout en assurant un système simple de billetterie,
- Proposer que le système P+R soit gratuit, soit avec un montant inférieur au coût normal du parking pour inciter à l'utilisation des parkings relais,
- Proposer systématiquement une billetterie intégrée à la fois pour le stationnement et la billetterie d'accès touristique au centre ville.

Méthodologie du test

Le test P+R a été mené dans les villes suivantes : Amsterdam, Berlin, Hambourg, Cologne et Munich, Bruxelles, Budapest, Genève, Helsinki, Copenhague, Lisbonne, Ljubljana, Luxembourg, Madrid, Oslo, Paris, Prague, Rome, Sheffield, Stockholm, Vienne et Zagreb.
Ces villes offrent un total de près de 80 000 places de parking de type "Park and Ride », à proximité des pôles d'échanges modaux vers les centres ville
L'étude a analysé d'une part la disponibilité, la taille et les caractéristiques des P+R , et leur connectivité avec les réseaux de transport d'autre part

Les données ont été obtenues après contact avec les autorités responsables des transports, en charge des parkings relais